

proportions acceptables par des masses de fer et des aimants judicieusement placés, c'est ce que l'on appelle faire la *compensation* des compas. Enfin, l'opération qui consiste à connaître les *déviations* suivant les différents *caps*, ou directions du navire, s'appelle la *régulation* des compas. Elle se fait avant le départ et se vérifie en cours de route autant de fois qu'il est possible de le faire.

730. **Boussole ou compas de variation** (année 1650). — Voir n° 729). — 7 I. Lp.

731. **Boussole renversée.** — 819 I. Lp.

Boussole destinée à être placée au plafond de la chambre du capitaine afin de lui permettre de connaître l'orientation du bâtiment sans avoir besoin de monter sur le pont.

La boussole exposée ci-dessus a appartenu et a servi à l'amiral Tourville en 1680.

732. **Boussole ou compas de variation à verres colorés** (année 1690). — (Voir n° 729). — 826 I. Lp.

733. **Boussole ou compas de variation** (année 1726). — Voir n° 729). — 9 I. Lp.

734. **Boussole ou compas de variation à grand miroir** (année 1747). — (Voir n° 729). — 830 I. Lp.

735. **Petit compas de route**, signé J. Charles Chesse, à la Rochelle, année 1778. — (Voir n° 729). — 1968 I.

736. **Boussole ou compas de variation à miroir de réflexion, de Cardan** (année 1779). — (Voir n° 729). — 15 I. Lp.